

COMMISSION DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

Avis adoptés sur le programme moyen terme 2009-2013

I) en formation Démographie/conditions de vie

1. Le Conseil se félicite de la pertinence du rapport de la commission « **mesure du pouvoir d'achat des ménages** ». Il note que la qualité technique des indicateurs de prix et de pouvoir d'achat produits par l'Insee est réaffirmée. Cependant ces indicateurs répondant à des objectifs d'analyse conjoncturelle et macro économique, ils ne permettent pas de rendre compte de la diversité des niveaux de vie des Français.

Le Conseil recommande que l'Insee mette davantage en avant dans ses publications **les évolutions du pouvoir d'achat ramené au niveau individuel mesuré par unité de consommation**, en tenant compte des évolutions démographiques. Il recommande également de les compléter par des indicateurs faisant référence **aux dépenses pré-engagées** et par des analyses des disparités de pouvoir d'achat et de leurs **évolutions**. Il encourage la poursuite de la participation française aux travaux européens expérimentant un indice du coût du logement pour les propriétaires occupants.

Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des mesures proposées au cours du moyen terme 2009-2013 dans les différents domaines concernés. Il encourage la poursuite de ces premiers travaux, notamment autour de l'effet qualité, pour progresser vers une meilleure appréciation des différents éléments qui permettraient de préciser une notion de coût de la vie. Il souhaite que l'Insee développe les exercices d'explicitation de ces notions complexes et difficiles à comprendre par les usagers. Le Conseil recommande que les premières mesures soient mises en œuvre dès 2008.

2. Afin de disposer d'une information structurelle de qualité sur la consommation des différentes catégories de ménages, le Conseil réaffirme son soutien à une enquête « **Budget de Famille** » à périodicité au moins quinquennale. Il encourage par ailleurs les travaux méthodologiques visant à compléter ces enquêtes par la mobilisation d'autres données, y compris privées, existantes.
3. Le Conseil souhaite que les travaux statistiques utiles à la connaissance **des inégalités de conditions de vie et de pouvoir d'achat** se poursuivent sur le moyen terme 2009-2013. Il demande notamment que le suivi des indicateurs d'inégalités préconisés par le rapport Freyssinet « niveau de vie et inégalités sociales » soit réalisé systématiquement chaque année.
4. Le Conseil se félicite de la collecte du **premier cycle quinquennal d'enquêtes de recensement**, grâce à l'implication très active des communes et de l'Insee. Il souhaite la consolidation sur la période 2009-2013 du dispositif mis en place en tenant compte des recommandations de la Commission nationale d'évaluation du recensement notamment sur la modernisation de la collecte des questionnaires. Il encourage les efforts entrepris pour améliorer la qualité du contenu du répertoire d'immeubles localisés afin d'accroître la précision des estimations de population. Le Conseil suivra avec attention la mise à disposition des données détaillées aux chercheurs.

Le Cnis réaffirme l'importance des enquêtes associées au recensement et suivra la réalisation de **l'enquête sur l'histoire familiale en collaboration avec l'Ined** prévue en 2011 et son évaluation par la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population.

5. Le Conseil suivra avec attention l'extension à 16 jours de **l'échantillon démographique permanent et les modalités de sa mise à jour**. La mise en place **d'un panel de longue durée** associé à de nouvelles sources administratives permettra de suivre les parcours scolaires, professionnels des individus, ainsi que leurs trajectoires de ressources. Le Conseil recommande toutefois la plus grande vigilance pour assurer **la confidentialité des informations**. Il réitère sa demande d'être régulièrement informé des mesures mises en œuvre.

II) en formation Education/formation

1. Le Conseil souhaite que le **système d'information qui permettra de suivre l'élève** avec un identifiant unique attribué dès l'école maternelle ou élémentaire afin de mieux connaître les parcours individuels et les disparités territoriales en matière d'orientation et d'affectation, se généralise à l'ensemble du système éducatif. Le Conseil suivra avec attention l'évolution du dispositif dans le respect du **code de bonnes pratiques, notamment les règles sur le respect de la confidentialité**, et du **règlement européen sur les statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie**.
2. Le Conseil souhaite que le **système d'informations partagées entre l'État et les collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation** se développe, notamment sur les moyens mis à la disposition des établissements d'enseignement et le suivi des stagiaires de la formation professionnelle. Il souhaite que les organismes publics et paritaires chargés de la gestion de ces compétences contribuent à l'alimentation de ce système et puissent avoir accès à l'information produite.
3. Le Conseil souhaite une **amélioration de la diffusion sur l'internet** des informations statistiques, notamment des méta données, sur l'éducation et la formation. Il demande que l'accès à l'Infocentre du ministère de l'éducation nationale soit facilité.
4. Le Conseil suivra avec intérêt les suites des discussions qui ont eu lieu à propos des informations recueillies par la Depp dans ses bases et ses enquêtes (nationalité, PCS des parents...) et des décisions prises à ce propos. Il sera attentif aux conséquences de ces décisions pour l'analyse des trajectoires scolaires.

III) en formation Santé/protection sociale

1. Le Cnis se félicite de la décision d'unifier sur un rythme quinquennal **dans une même enquête « handicap-santé »** le recueil des **informations sur la santé, le handicap et la dépendance**, suite aux recommandations du rapport « connaissance statistique de l'état de santé de la population ». Il note en particulier l'ajout de caractéristiques sociales dans les systèmes d'information sur la santé.

IV) en formation Urbanisme/équipement/logement

1. Le Conseil soutient les efforts du SSP pour développer la connaissance des situations de mal-logement, y compris les situations d'hébergement par les tiers à l'occasion de la réalisation des enquêtes logement. Il recommande **plus généralement d'améliorer la connaissance des conditions d'exclusion du logement** dans le cadre notamment de la loi sur le droit au logement opposable. Il encourage par ailleurs l'observation des trajectoires résidentielles notamment des personnes mal logées.
2. Conscient de l'intérêt des sources fiscales **pour la connaissance au niveau local des conditions de logement et des marchés du logement**, le Conseil invite la DGI et les services statistiques des ministères chargés du logement et de l'équipement à réfléchir aux modalités de diffusion de l'information Filocom. Il souhaite que l'accès à cette information soit facilité, en particulier aux chercheurs, aux services de l'État en charge de la politique du logement et aux collectivités territoriales, dans le respect des règles du secret professionnel. Il demande par ailleurs à ce que l'Insee et les services statistiques ministériels puissent exploiter à des fins statistiques les bases fiscales concernant les mutations immobilières et foncières.
3. Le Conseil encourage le SESP à mettre en œuvre la refonte de **l'enquête sur le parc locatif social (EPLS)** pour améliorer l'information des services en charge de la politique du logement

social. Il note que l'inventaire annuel des logements sociaux qui résultera de cette refonte devrait constituer le **socle de base de l'observation du parc social et de ses occupants**. Il souhaite qu'une refonte des autres dispositifs statistiques touchant le champ du logement social soit engagée au cours du moyen terme de façon à les articuler entre eux. On gagnera en qualité de l'information et en délais de diffusion tout en réduisant la charge de réponse pour les bailleurs et les ménages.

4. Soucieux que soit améliorée la précision de **l'indice des loyers**, le Conseil soutient le remplacement, pour la mesure de l'évolution des loyers HLM, de l'enquête trimestrielle actuelle auprès d'un échantillon de ménages locataires par une collecte directe de loyers auprès d'un échantillon de bailleurs sociaux. Il invite l'Insee et les représentants des bailleurs sociaux à étudier les conditions dans lesquelles pourrait être utilisée l'information disponible dans les systèmes des bailleurs et sa transmission à l'Insee. Il invite le service statistique à réfléchir aux éventuelles synergies, à terme, entre cette enquête trimestrielle sur les loyers et l'inventaire annuel des logements sociaux que le SESP projette de substituer à l'enquête EPLS.
5. Le Conseil encourage l'Insee à poursuivre ses efforts en vue d'une **meilleure connaissance de l'évolution des prix des logements neufs**. Il souhaite que ces efforts aboutissent à la publication d'un indice mobilisant les données les plus pertinentes, et invite les services producteurs à faciliter l'accès de l'Insee aux données susceptibles d'être mobilisées dans cette entreprise.
6. Le Conseil recommande au système statistique public de **réfléchir aux méthodes et aux données qui permettraient d'aider à une meilleure coordination des observatoires locaux** qui se mettent en place de façon décentralisée.